Institut de tourisme et d'hôtellerie Québec

Registrariat

La demande d'incomplet permanent doit être faite par la personne étudiante auprès de la coordination au cheminement scolaire.

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE ÉTUDIANTE

Nom : _____ Prénom : _____

Numéro de dossier : _____ Programme : _____

Annexe 3 de la Politique institutionnelle d'Évaluation des apprentissages des programmes d'Études professionnelles et techniques (PIEAPT) de l'ITH

Incomplet permanent (IN) : Formation technique

Le Registrariat attribue la mention « IN » en cas d'accident, de maladie ou de situations exceptionnelles et graves empêchant la personne étudiante de compléter ses évaluations. Pour se prévaloir de la mention « IN », la personne étudiante doit remplir la demande d'incomplet permanent et y joindre un certificat produit par une ou un spécialiste de la santé et des services sociaux membre d'un ordre professionnel justifiant la raison du « IN ». La mention « IN » demeure permanente au relevé de notes dans l'attente que ce cours soit réussi à une autre session.

Aucune évaluation (AE) : Formation professionnelle

Pour se prévaloir de la mention « AE », la personne étudiante doit remplir la demande d'incomplet permanent et y joindre un certificat produit par une ou un spécialiste de la santé et des services sociaux membre d'un ordre professionnel justifiant la raison du « AE». La mention «AE » demeure permanente au relevé de notes dans l'attente que ce cours soit réussi à une autre session.

La personne enseignante inscrit la remarque EM (échec module) dans le cahier de notes.

Le registrariat attribue la mention « AE » en raison d'une situation exceptionnelle obligeant la personne étudiante à compléter ses évaluations au cours de sa formation. Dans ce contexte, la mention « AE» se transforme en « ABS » dans le relevé d'apprentissage ministériel et demeure permanente au relevé de notes dans l'attente que ce cours soit réussi à une autre session. »

<u>À noter :</u> Dans les deux situations, la personne étudiante sera obligée de reprendre son cours par obtenir les unités (FP) ou crédits (FT) rattachés.

Je soussigné(e), demande un <u>incomplet permanent</u> pour le ou les cours suivants :

Date : _____ Signature de la personne étudiante : _____

Le ou les cours :

Raisons de la demande (Annexez les documents attestant votre situation)

□ Moi-même avec la coordination au cheminement scolaire avons pris connaissance de l'Annexe 3 de la PIEAPT.

□ J'autorise le Registrariat à communiquer avec le professionnel ayant émis le ou les documents officiels pour valider leur authenticité.

REGISTRARIAT

Date : _____ Signature de l'étudiant.e: _____

Date : _____ Signature de la coordinatrice : _____

Consentement à l'utilisation des renseignements personnels

En remplissant le présent formulaire, vous acceptez que les renseignements personnels que vous fournissez soient utilisés par la Direction du registrariat et de l'organisation scolaire de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) pour permettre la réalisation de l'objet du présent formulaire. Il est obligatoire de fournir tous les renseignements demandés dans ledit formulaire pour en permettre le traitement.

Pour obtenir des informations complémentaires, notamment quant au droit d'accéder à vos renseignements personnels et de demander leur rectification, consultez la politique de confidentialité de l'ITHQ.